

Canadian Group
Inter-Parliamentary Union



Groupe canadien
Union interparlementaire

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le mercredi 3 février 2021

Le président du Groupe canadien de l'Union interparlementaire présente le rapport du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP au sous-comité parlementaire

OTTAWA – Le 2 février 2021 – L'honorable David McGuinty, C.P., député, président du [Groupe canadien de l'Union interparlementaire \(UIP\)](#), a comparu devant le [Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes](#) (le Sous-comité) pour discuter du [Comité des droits de l'homme des parlementaires](#) de l'[Union interparlementaire](#). Il était accompagné du très honorable David Carter, jusqu'à tout récemment député à la Chambre des représentants de Nouvelle-Zélande, dont il a aussi été Président, et ex-membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP.

M. McGuinty a parlé du plus récent rapport du Comité des droits de l'homme des parlementaires, publié en novembre 2020, qui fait état de violations alléguées des droits de la personne de 160 membres de parlements nationaux de 13 pays, dont le Venezuela, le Belarus, l'Ouganda, les Philippines et l'Égypte. Parmi les violations alléguées, le rapport dénonce notamment le meurtre, la torture et autres actes de violence, l'intimidation, l'arrestation et la détention arbitraires, l'enlèvement, l'application irrégulière de la loi, la partialité des procès ainsi que la violation de la liberté d'opinion et d'expression.

M. Carter a souligné que le mandat du Comité des droits de l'homme des parlementaires vise à faire la lumière sur les abus perpétrés contre les parlementaires et, dans certains cas, comme dans celui de Fidji et des Maldives, peut mener à du soutien envers le renforcement des capacités de diverses institutions publiques.

Les membres du Sous-comité ont été heureux d'en apprendre plus sur les aspects genrés du travail du Comité, ses interactions avec d'autres organisations internationales

et groupes parlementaires ainsi que les possibilités offertes aux jeunes parlementaires d'avoir une influence au sein de l'UIP.

Dans ses observations, M. McGuinty a déclaré : « Les renseignements contenus dans les rapports du Comité des droits de l'homme des parlementaires ne sont d'aucune utilité si les seules personnes qui en connaissent l'existence sont les participants de l'UIP. C'est lorsqu'on en fait la promotion à vaste échelle et qu'on les intègre de façon manifeste au travail des parlements nationaux que ces renseignements prennent toute leur valeur. »

Selon l'UIP, le travail du Comité des droits de l'homme des parlementaires confirme une tendance générale à la hausse en ce qui concerne la violation des droits de la personne des parlementaires, particulièrement des membres de l'opposition.

Points à retenir :

- L'Union interparlementaire (UIP) est l'organisation mondiale des parlements nationaux. Elle a son siège à Genève et compte parmi ses membres 179 parlements nationaux ou groupes représentants des parlements nationaux. Fondée en 1889, elle est la plus ancienne organisation de ce type.
- Le Parlement du Canada s'est joint à l'UIP en 1912; le Groupe canadien de l'UIP contemporain a été constitué en 1960.
- Le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP a été mis sur pied en 1975. Il est l'unique mécanisme international cherchant à protéger et à défendre les législateurs victimes de violations des droits de la personne.

-30-

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Jessica Kulka, secrétaire d'association

Groupe canadien de l'Union interparlementaire

UIPU@parl.gc.ca